



Annulation refus RQTH vaut-il acceptation ?

Par **balthazar**, le **21/06/2014** à **14:20**

Bonjour,

- 1 -j'ai fait une demande de RQTH qui m'a été refusée.
- 2 - Le conciliateur était tout à fait d'accord avec mon dossier.
- 3 - En recours gracieux, le refus a été confirmé sans motivation.
- 4 - Le TA a annulé les deux refus de la MDPH au motif qu'ils n'étaient justifiés ni en droit ni en fait.

Ces annulations valent-elles, d'après vous, acceptation de la RQTH ?

la MDPH en question peut-elle être contrainte à fournir l'attestation demandée ?

merci de vos conseils.